



Ville de
MONT-TREMBLANT

JUMELAGE MONT-TREMBLANT-CHÂTEL

ENTENTE POUR SKIER GRATUITEMENT TREMBLANT POUR LES CHÂTELLANS OU CHÂTEL POUR LES TREMBLANTOIS

Dans le cadre du jumelage de la Ville de Mont-Tremblant au Québec avec la Commune de Châtel en Haute-Savoie en France, Station Mont Tremblant et la Commune de Châtel offrent à la population de Mont-Tremblant et à celle de Châtel l'opportunité de skier gratuitement dans sa ville jumelle.

Les conditions de l'entente pour permettre aux Tremblantois et Tremblantaises de skier gratuitement Châtel et aux Châtellans et Châtellanes de skier gratuitement Tremblant sont les suivantes :

1. Les Tremblantois et les Tremblantaises peuvent skier gratuitement le Forfait Châtel (130 km de pistes) à la condition de se présenter à la Caisse centrale des remontées mécaniques de Châtel pour se procurer un billet de ski pour la durée de leur séjour.
2. Les Châtellans et les Châtellanes peuvent skier gratuitement Tremblant à la condition de se présenter au Service à la clientèle de Tremblant pour se procurer un billet de ski pour la durée de leur séjour.
3. Cette offre s'applique aux détenteurs de billets de saison de Station Mont Tremblant ainsi qu'aux citoyens et citoyennes de Mont-Tremblant qui sont détenteurs de la carte *Vivre Mont-Tremblant* avec photo émise par la Ville de Mont-Tremblant.
4. Cette offre s'applique aux détenteurs de billets de saison de Châtel ainsi qu'aux citoyennes et citoyens de Châtel qui sont détenteurs d'une carte de citoyen avec photo émise par la Commune de Châtel.
5. L'entente, autant à Tremblant qu'à Châtel, sera d'une durée de cinq ans et débutera à l'hiver 2020-2021 pour se terminer à l'hiver 2025-2026.
6. Une demande pour le renouvellement de l'entente sera envoyée par écrit (lettre ou courriel) par la Ville de Mont-Tremblant à Station Mont Tremblant et à la mairie de Châtel.

Signé à
Mont-Tremblant, le 24 octobre 2019

Patrice Malo
Président et Chef de l'exploitation
Station Mont Tremblant

Signé à
Châtel, le 24 Octobre 2019

Nicolas Rubin
Maire, Commune de Châtel
Président-directeur général de SAEM
et Tourisme

